

## **Concours de conservateur des bibliothèques Fonction publique territoriale**

*Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II. Le concours interne est ouvert aux candidats qui justifient, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, d'au moins sept ans de services publics effectifs et sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.*

*Les conditions générales d'accès à la fonction publique s'appliquent également (cf site service public.fr)*

### **Missions des conservateurs territoriaux des bibliothèques**

Les conservateurs territoriaux de bibliothèques constituent, organisent, enrichissent, évaluent et exploitent les collections de toute nature des bibliothèques. Ils sont responsables de ce patrimoine et du développement de la lecture publique.

Ils organisent l'accès du public aux collections et la diffusion des documents à des fins de recherche, d'information ou de culture. Les catalogues de collections sont établis sous leur responsabilité.

Ils peuvent participer à la formation de professionnels et du public dans le domaine des bibliothèques, de la documentation et de l'information scientifique et technique.

Ils exercent leurs fonctions dans les bibliothèques municipales classées et les bibliothèques départementales de prêt. Ils peuvent également exercer leurs fonctions dans les bibliothèques contrôlées ou services en dépendant qui remplissent la condition d'être implantés dans une commune de plus de 20000 habitants ou un établissement public local assimilé. Ils ont vocation à occuper les emplois de direction des établissements ou de services.

Les conservateurs en chef assument des responsabilités particulières en raison de l'importance des collections ou des missions scientifiques ou administratives qui leur sont confiées. Ils exercent leurs fonctions dans les bibliothèques implantées dans une commune de plus de 40 000 habitants ou un établissement public local assimilé à une commune de plus de 40 000 habitants. Ils peuvent en outre exercer leurs fonctions dans les autres communes ou établissements, sous réserve que la bibliothèque soit inscrite, en raison de la richesse de son fonds patrimonial, sur une liste établie par le préfet de région.

### **Epreuves du concours**

#### **Concours externe**

##### **I. – Epreuves écrites d'admissibilité**

1. Composition de culture générale sur un sujet élaboré à partir des questions du programme permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à analyser une question donnée et à exposer de façon claire et ordonnée une problématique (durée : 5 heures, coefficient 3).
2. Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française (durée : 4 heures, coefficient 3).

##### **II. – Epreuves orales d'admission**

Catégorie A +

1. **Epreuve de langues** : notée sur 20 (coefficient 3) ; en deux parties :

a) sur 12 points, selon le choix du candidat exprimé lors de son inscription au concours :

- soit en une traduction écrite en français d'un texte en langue ancienne (latin ou grec). 3 heures
- soit en une traduction orale en français d'un texte en langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais ou russe), suivie d'un entretien avec le jury dans la langue (vocabulaire, grammaire, contenu du texte). Une heure de préparation ; 30 min d'épreuve (10 min de traduction, 20 min entretien)

*Dictionnaire bilingue pour les langues anciennes ; dictionnaire unilingue pour les langues modernes.*

b) sur 8 points, selon le choix du candidat exprimé lors de son inscription au concours :

- traduction orale en français d'un texte court dans une langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais ou russe) différente de celle choisie pour la première partie de l'épreuve, suivie d'un entretien avec le jury dans cette même langue et portant sur le contenu du texte. 30 min de préparation ; 30 min d'épreuve (10 min de traduction, 20 min entretien)

2. **Conversation avec le jury sur une question de culture générale** débutant par le commentaire d'un texte portant sur le programme 30 minutes de préparation, 30 min d'épreuve (10 min de commentaire, 20 min entretien avec le jury). Coefficient 5

3. **Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle** débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle, hors contexte des bibliothèques. 30 minutes de préparation, 30 min d'épreuve (10 min de commentaire, 20 min entretien avec le jury). Coefficient 4

## Concours interne

### I. - Epreuves écrites d'admissibilité

1. Composition de culture générale sur un sujet élaboré à partir des questions du programme permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à analyser une question donnée et à exposer de façon claire et ordonnée une problématique (durée : 5 heures, coefficient 3).
2. Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française portant sur les bibliothèques et la documentation dans la société de l'information : politiques publiques de la culture et de l'éducation ; information et communication ; conservation et diffusion ; évolutions scientifiques et techniques ; enjeux politiques, sociaux et économiques (durée : 4 heures, coefficient 3).

### II. - Epreuves orales d'admission

1. Epreuve orale de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais), au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours : traduction d'un texte court suivie d'un entretien en français avec le jury. 30 minutes de préparation, 30 min d'épreuve (10 min de traduction, 20 min entretien avec le jury). Coefficient 3

2. **Conversation avec le jury sur une question de culture générale** : id.

3. **Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle** : id.

Un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle est transmis au jury

## Programme du concours

Les candidats doivent être avertis des enjeux des évolutions culturelles et scientifiques du monde contemporain et posséder des notions de base sur les grandes évolutions économiques et sociales. Une bonne connaissance des événements fondateurs de la France moderne et contemporaine, des traits essentiels de son histoire culturelle, ainsi que des faits marquants de l'histoire de l'Europe depuis la fin du 18ème siècle constitue également le socle des connaissances requises.

### **1 - Culture et société depuis le 19ème siècle en Europe**

Les grandes évolutions de la société.

Les courants littéraires, philosophiques et artistiques.

Les transformations techniques et esthétiques des moyens d'expression audiovisuels.

Notions sur les principales théories économiques.

L'évolution des sciences et des techniques.

L'éducation. École et société : les défis de l'enseignement de masse. Famille, école et société aujourd'hui.

L'enseignement supérieur et la recherche.

Économie, sociologie et droit de la culture.

### **2 - La France dans le monde contemporain**

La France dans le monde contemporain. Évolution politique, économique et sociale du monde depuis la révolution industrielle.

Équilibres géostratégiques et conflits.

Formes et développements de la démocratie dans le monde : socialisme et société. Les expériences totalitaires. Colonisation et décolonisation.

Les institutions internationales spécialisées. Les différents aspects de la mondialisation.

### **3 - Organisations politiques et territoriales**

L'Union européenne. Les institutions. Étapes de la construction européenne : aspects institutionnels de l'Union économique et monétaire. Le fonctionnement et les processus décisionnels. Les politiques communes.

Le régime politique français. L'État. La constitution. Les collectivités territoriales.

Fonction publique d'État, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière.

Statut général des fonctionnaires de l'État.

Administrations centrales et services à compétence nationale, services déconcentrés, les établissements publics. Administration et ressources des collectivités territoriales.

Politique régionale et aménagement du territoire.

La libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux.

L'administration et les nouveaux types de relations avec les administrés.

### **4 - Thématiques spécialisées**

La diffusion des connaissances.

La société de l'information. Information et communication.

Notions sur l'histoire des médias en général : histoire du livre, de la presse, de l'audiovisuel, de l'édition.

Notions sur l'histoire des bibliothèques.

Histoire et actualité de la propriété intellectuelle.

Industries culturelles et technologies de l'information et de la communication.

## Cas particulier à la fonction publique territoriale :

Les candidats admis sont élèves du CNFPT, rémunérés pendant leur formation initiale d'application de 18 mois, à l'INET de Strasbourg. Ils sont inscrits sur la liste d'aptitude pour une durée maximale de 3 ans. La réussite au concours et la validation de la FIA ne valent pas recrutement. Ils doivent être recrutés par les collectivités.

## Préparation des concours à Médiat Rhône-Alpes :

La préparation proposée permet de passer les concours de conservateur externe et interne de la fonction publique de l'Etat (FPE) et de la fonction publique territoriale (FPT), ainsi que les concours externes de bibliothécaire (FPE et FPT).

**Dossier d'inscription** : lettre de motivation et notes de licence à fournir

Renseignements et inscriptions à la préparation :

**A Grenoble** : 04 76 82 83 12  
[mediat@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:mediat@univ-grenoble-alpes.fr)

**A Lyon** : 04 26 23 71 48  
[mediat@univ-lyon1.fr](mailto:mediat@univ-lyon1.fr)

Inscriptions aux concours de la fonction publique territorial en ligne sur

<http://www.cnfpt.fr>